



Groupe de travail “Gestion quantitative” de la CLE du SAGE Vire

Mardi 26 juin août
Le Patio – Saint-Lô et en visioconférence

Membres du groupe de travail “Gestion quantitative”

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Membre de la CLE	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
Monsieur BAZIN Lucien, conseiller départemental de Vire-Normandie		x	
Monsieur AUBRY Antoine, président du Syndicat de la Vire	x		
Monsieur HERMON Francis, président du Syndicat des Eaux du Bocage Virois	x		
Monsieur LEROUXEL Jean-Luc, vice-président de Saint-Lô Agglo en charge de l'eau potable et assainissement			x
Monsieur MAUDUIT Michel, conseiller municipal d'Isigny-sur-mer	x		
Monsieur PIEN Laurent, maire de Condé-sur-Vire	x		
Monsieur JANNIERE Louis, représentant du SDeau50			x

Collège des représentants des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations

Membre de la CLE (ou son représentant)	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
Monsieur OSMOND Jean-François, représentant de la Chambre d'agriculture de la Manche	x		
Monsieur le président de la chambre d'agriculture du Calvados ou un-e représentant-e			x
Monsieur VOIDYE Gérard, président de l'association syndicale de la basse Vire			x
Monsieur HEBERT Jacky, président de UFC Que choisir Manche, Basse-Normandie	x		
Monsieur HORN Michel, président du GRAPE Normandie	x		
Monsieur le président de la fédération du Calvados pour la pêche et la protection du milieu aquatique			x
Monsieur le président de la fédération de la Manche pour la pêche et la protection du milieu aquatique			x

Membre de la CLE (ou son représentant)	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
Monsieur le directeur territorial et maritime des rivières de Basse-Normandie – AESN, représenté par Mme Sandrine OLIVIER		x	
Monsieur le directeur de la DDTM du Calvados, représenté par M. Christophe GERVIS	x		
Monsieur le directeur de la DDTM de la Manche, représenté par Mme Alexandra DAVID (et Isabelle CHARLES)	x		
Madame la directrice Générale de la DREAL Basse-Normandie			x
Monsieur le directeur général de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie ou un-e représentant-e		x	
Monsieur le délégué interrégional de l'OFB, représenté par Mme VAULEON Mathilde	x		

Total

Collège	Membres	Présents
Collectivités et établissements publics locaux	7	4
Usagers, propriétaires et associations	7	3
Etat et établissements publics	6	3
Total	20	10

Étaient également présents :

- Céleste MOUGARD--CHAMPION, animatrice du SAGE de la Vire
- Astrid BERNARD, technicienne restauration de la continuité écologique au Syndicat de la Vire
- Laure PRINZBACH, directrice du Syndicat des Eaux du Bocage Virois
- Roxane ANCKAERT, cheffe de projet eau et agriculture littorale
- Maxime GONY, directeur de la ressource en eau au SDeau50

Le mardi 26 août 2025 à 10h00, le groupe de travail « Gestion quantitative » s'est réuni au Patio à Saint-Lô et en visioconférence.

Les sujets proposés à l'ordre du jour ont été abordés dans l'ordre suivant :

1. Election d'un-e président-e du groupe de travail
2. Point sur l'état de la ressource en eau sur le bassin versant
3. Avancement de l'étude volumes prélevables et définition des unités de gestion
4. Présentation de l'étude schéma directeur de la ressource en eau du Syndicat des Eaux du Bocage Virois

1. Election d'un-e président-e du groupe de travail

Michel MAUDUIT, conseiller municipal à Isigny-sur-Mer, propose de présider le groupe de travail.

L'ensemble des membres du groupe de travail acceptent cette proposition à l'unanimité.

2. Point sur l'état de la ressource sur le bassin versant

Céleste MOUGARD-CHAMPION présente les éléments de la dernière note du SDeau50 sur l'état de la ressource du territoire. La situation d'alerte a été déclenchée sur l'ensemble du département de la Manche le 20 août et sur le secteur du Virois et du Bessin dans le département du Calvados. Au 26 août, bien que les précipitations du mois de juillet aient amélioré la situation, le mois d'août 2025 est le plus sec jamais

enregistré depuis 1959. La situation du bassin versant est donc totalement tributaire des précipitations à venir, la vigilance reste de mise.

Laure PRINZBACH évoque les difficultés rencontrées pour l'alimentation en eau potable sur le secteur du Virois, le débit réservé à l'aval de la prise d'eau de Moulin Neuf étant dépassé, l'usine est désormais alimentée grâce à la prise d'eau sur la Virène secours, au niveau de laquelle une dérogation au débit réservé a été autorisée début août.

Céleste MOUGARD-CHAMPION précise que la situation à Saint-Lô Agglo est maîtrisée, avec une dérogation sur la prise d'eau de la Vire qui a été autorisée au 20 août. L'interconnexion avec l'usine de Marchésieux (SDeau50) a été relancée. L'objectif est de basculer sur le barrage du Semilly le plus tard possible.

Antoine AUBRY ajoute que le rehaussement des radiers au niveau de la prise d'eau de la Vire permet de sécuriser l'approvisionnement de Saint-Lô Agglo.

3. Avancement de l'étude volumes prélevables et définition des unités de gestion

Céleste MOUGARD—CHAMPION présente l'état d'avancement de l'étude. Elle replace le contexte de l'étude dans les politiques générales de l'eau, la définition d'un volume prélevable et le calendrier à venir.

Laurent PIEN rappelle l'importance de mettre en cohérence les documents d'urbanisme avec cette étude volume prélevable.

Christophe GERVIS demande si les scénarios de gestion de volumes prélevables qui seront proposés intégreront déjà une répartition dans les usages.

Céleste MOUGARD—CHAMPION répond qu'elle ne sait pas et qu'elle va vérifier. *Après vérification, l'étude volume prélevable s'arrêtera à la définition d'un volume prélevable par UG mais ne détaillera pas la répartition entre usages. Ce sera le travail de concertation au sein des CLE qui arbitrera sur ces sujets par la suite.*

Roxane ANCKAERT se demande comment sera intégrée l'analyse socio-économique des différents scénarios de gestion.

Céleste MOUGARD-CHAMPION répond que cette analyse, renforcée par la récente loi Duplomb, n'avait pas été anticipée lors de l'élaboration du marché. Le SDeau50, la CAC et le bureau d'étude travaille sur ce sujet.

Michel MAUDUIT ajoute qu'il faudra mettre en parallèle cette étude avec le changement climatique et le potentiel déplacement de population.

Céleste MOUGARD-CHAMPION rappelle que c'est justement l'objectif de l'analyse prospective qui commencera en 2026.

Céleste MOUGARD-CHAMPION définit ce que sont les unités de gestion, comment elles ont été délimitées et leur rôle.

Mathilde VAULEON précise qu'il sera important, tout au long de l'étude, de préciser les hypothèses et incertitudes associées et qu'il n'y aura pas un volume très précis qui sera arrêté à la fin de l'étude.

Roxane ANCKAERT appuie cela sur le besoin de pédagogie et de vulgarisation tout au long de l'étude.

Maxime GONY répond que l'objectif de l'étude est aussi d'améliorer la connaissance sur ce sujet au maximum pour diminuer les incertitudes.

Francis HERMON s'interroge sur l'intégration de potentielles réserves comme des barrages ou retenues de substitution dans l'étude.

Céleste MOUGARD-CHAMPION évoque également le sujet des usages conchylicoles qu'il sera important de garder en tête tout au long de l'étude, bien que cela ne prélève pas directement dans la ressource, il y a bien un usage derrière. Une étude menée par le SMEL est en cours sur la côte est du département (Utah beach).

Alexandra DAVID demande si l'étude se focalise uniquement sur les débits de basses eaux ou également sur les débits de hautes eaux.

Maxime GONY répond que les volumes prélevables seront évalués à un pas de temps mensuel et sur l'année complète.

Céleste MOUGARD-CHAMPION présente les six différentes unités de gestion du bassin de la Vire, celles proposées par le bureau d'étude et celles retravaillées en interne.

Christophe GERVIS fait remarquer qu'un dialogue avec le département du Calvados sera nécessaire pour se mettre d'accord sur les UG entre l'étude volumes prélevables et le plan pour l'eau.

Le groupe de travail s'est globalement mis d'accord pour prendre la limite géologique comme limite aval de l'UG des marais de la Basse-Vire.

Laure PRINZBACH se demande comment vont être revus les débits réservés à l'aval des prises d'eau à la suite de l'EVP.

4. Présentation de l'étude schéma directeur de la ressource en eau du Syndicat des Eaux du Bocage Virois

Céleste MOUGARD-CHAMPION et Laure PRINZBACH présentent le contexte dans lequel l'étude a été lancée : territoire très dépendant de la ressource superficielle (85% prise d'eau et 15% forage), et la sécheresse 2022 a été un élément déclencheur. L'étude a été lancée en 2022 et a commencé mi 2023 avec la fin de l'étude en juin 2025. Elles présentent par la suite les différentes solutions envisagées dans le cadre de l'étude.

Jacky HEBERT s'interroge sur des solutions de préservation de l'existant avec la préservation des zones humides, des haies, des prairies, voire leur restauration.

Laurent PIEN appuie sur le fait que le réel sujet à traiter est celui du modèle agricole sur lequel nous avons peu de prise.

Michel MAUDUIT continue en expliquant que c'est au niveau de la PAC qu'il faudrait changer les choses.

Alexandra DAVID demande à quel horizon l'étude a été modélisée.

Laure PRINZBACH répond que c'est l'horizon 2050-2100 à +4°C qui a été pris comme modèle de référence.

Céleste MOUGARD-CHAMPION et Laure PRINZBACH présentent les différentes solutions retenues dans l'analyse multicritères : réhausse du barrage de la Dathée, création d'une nouvelle retenue sur la Vire amont, création d'une interconnexion entre Saint-Lô Agglo et le SEBV, solution mixte mêlant économies d'eau et optimisation des forages existants.

Alexandra DAVID fait remarquer qu'une démarche Éviter-Réduire-Compenser sera nécessaire pour la réhausse du barrage de la Dathée, qui nécessitera de compenser à 150% la zone humide impactée (potentiellement à 200% si la compensation est réalisée dans un autre bassin versant), même si la réhausse induit le développement d'une nouvelle zone humide. Ces nouvelles zones humides, si elles se

créent, ne font pas partie de la compensation ; la 'compensation' est le fruit d'une opération volontaire, sur des secteurs identifiés comme propices ou nécessitant d'être restauré.

Antoine AUBRY souligne par ailleurs que les études démontrent que la création de retenues réduit la quantité d'eau disponible, par le seul mécanisme de l'évaporation à la surface du plan d'eau.

Céleste MOUGARD-CHAMPION ajoute qu'une solution n'a pas été sérieusement étudiée par le bureau d'étude, c'est celle de la restauration de zones humides et de cours d'eau qui peut avoir un impact positif conséquent sur la ressource. Divers retours d'expériences existent, mais encore peu en contexte de socle armoricain.

Alexandra DAVID appuie sur le fait que ce sont des solutions « sans regret » fortement subventionnées par l'Agence de l'Eau.

Michel HORN ajoute que la réhausse du barrage de la Dathée est pour lui une mauvaise solution et qu'il faut tenir compte du risque de développement de cyanobactéries dans le cas de la création d'une nouvelle retenue. Cependant, il précise que les exemples de restauration comme celui de la Linotte sont intéressants.

Christophe GERVIS ajoute qu'il y a plusieurs dimensions à cette étude : court terme sur des mesures de sobriété et long terme avec la réhausse et la création d'une nouvelle retenue.

Céleste MOUGARD-CHAMPION ajoute qu'il y a peut-être un volet à approfondir sur le volet zones humides dans le contrat de territoire avec l'Agence de l'Eau.

En l'absence de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, à 12h20, le président de la CLE clôt la séance.

Le président du groupe de travail « Gestion quantitative » de la CLE du SAGE Vire,

Michel MAUDUIT.